

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 30 septembre 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 35

**Délibération n° CC-2022-019**

**Objet de la délibération : Délibération relative à la révision du montant de la subvention versée par le budget principal au budget annexe transport**

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2022.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure.

**Absents ayant donné procuration :**

- GROS Michel donne procuration à PERO Franck, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, SALOMON Nathalie donne procuration à DEBRAY Romain, VALLOT Philippe donne procuration à RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, DELZERS Catherine donne procuration à BREMOND Didier.

**Absents** : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie, MONDANI Denis, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge.

**Secrétaire de Séance** : Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L224-1 et L2224-2 du CGCT ;;

VU le Code des Transports et notamment les articles L1221-12 et L1512-2 ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

VU l'arrêté n° 41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 05 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2019-43 du Conseil communautaire du 27 mars 2019 relative au transfert de compétence facultative afférant à l'installation et l'entretien des abribus affectés à l'exercice de la compétence transports

VU la délibération n° 2018-305 du 07 décembre 2018 relative à la création du budget annexe Transport

VU la délibération n°2022-29 du 25 février 2022 indiquant le montant de la subvention octroyée par le budget Principal

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le montant de la subvention octroyée par le budget principal pour l'exercice 2022 suite à la passation du nouveau marché en 4 lots. Une augmentation d'environ 18% a été constatée, ce qui s'explique par la hausse de l'énergie, la revalorisation des salaires et le réajustement des autres coûts ;

CONSIDERANT que les grands équilibres du budget annexe Transport pour l'exercice 2022 s'établissent de la manière suivante :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Budget Primitif	DM1 - 2022	Total Budget
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 589 400,00	470 000,00	7 059 400,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	391 506,00	0,00	391 506,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	280 275,94	0,00	280 275,94
042 OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 250,00	0,00	10 250,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	0,00	20 000,00
<b>Dépenses</b>	<b>7 291 431,94</b>	<b>470 000,00</b>	<b>7 761 431,94</b>
Fonctionnement			
Recettes			
Chapitre	Budget Primitif	DM1 - 2022	Total Budget
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	283 725,94	0,00	283 725,94
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 800,00	0,00	6 800,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	300 000,00	0,00	300 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 843 060,37	470 000,00	4 313 060,37
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 857 845,63	0,00	2 857 845,63
<b>Recettes</b>	<b>7 291 431,94</b>	<b>470 000,00</b>	<b>7 761 431,94</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Investissement			
Dépenses			
Chapitre	Budget Primitif	DM1 - 2022	Total Budget
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	48 554,17	0,00	48 554,17
040 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 800,00	0,00	6 800,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	690 364,45	0,00	857 824,45
<b>Dépenses</b>	<b>745 718,62</b>	<b>0,00</b>	<b>913 178,62</b>
Investissement			
Recettes			
Chapitre	Budget Primitif	DM1 - 2022	Total Budget
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	280 275,94	0,00	280 275,94
040 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 250,00	0,00	10 250,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	112 302,66	0,00	112 302,66
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	183 984,60
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	153 036,72	0,00	153 036,72
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	173 328,70	0,00	173 328,70
<b>Recettes</b>	<b>729 194,02</b>	<b>0,00</b>	<b>913 178,62</b>

CONSIDERANT qu'une subvention d'exploitation du budget principal au budget annexe Transport doit être octroyée dans le cadre des articles L1221-12 et L1512-2 du Code des Transports et par dérogation à l'article L2224-1 du CGCT ;

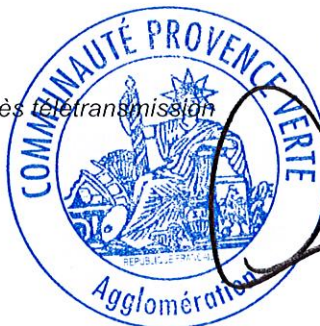
CONSIDERANT que le budget annexe Transport est dans une situation d'insuffisance de ressources qui nécessite le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Transport dont le montant s'élève à la somme de 3.357.845.63 € ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- De réviser le montant de la subvention versée par le budget principal au budget annexe Transport au fur et à mesure de ses besoins une subvention de 3.357.845,63 € en application des articles L1221-12 et L1512-2 du CGCT ;
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022 (2.857.845.63) ainsi qu'à la DM2-2022 (500.000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 30 septembre 2022

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND